



D.I.C.R.I.M SAINT BALDOPH

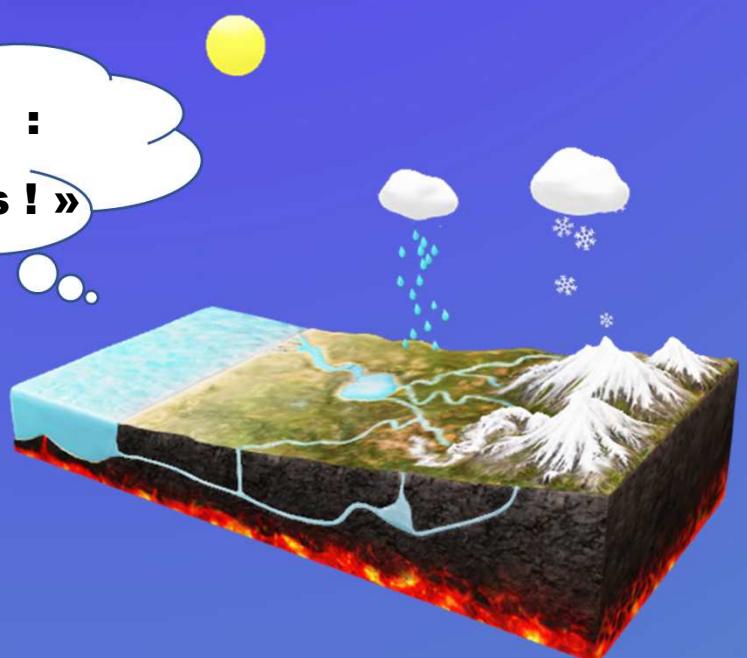
www.saintbaldoph.fr

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



« Face aux dangers :

Ayons les bons réflexes ! »



Avril 2019



Le mot du maire



Chers Sanbardolains,

Vous avez entre les mains le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M). L'élaboration et la communication de ce document à l'ensemble de la population communale, sont une obligation légale qui s'inscrit dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S).

Pour rappel, le P.C.S est un ensemble de documents établissant les ressources humaines et matérielles présentes sur la commune, ainsi que les moyens à mettre en œuvre selon les risques potentiels auxquels sont exposés les habitants, pour, le cas échéant, optimiser les interventions de premiers secours.

Conformément à la loi, le maire est le Directeur des Opérations de Secours (D.O.S) sur le territoire communal, en lien direct avec les services de la préfecture. Il est secondé dans cette mission par une cellule de crise composée d'élus et de bénévoles ayant chacun un domaine de responsabilité bien défini.

Il vous est toujours possible, si vous le désirez, de vous rapprocher des services de la mairie pour plus de renseignements sur ce sujet très important.

Je vous invite à prendre connaissance des informations contenues dans ce document, tant il est vrai que la prévention des risques est un élément important de la sécurité de tous.

Bien cordialement.

Christophe RICHEL
Maire de SAINT BALDOPH



Sommaire



Comment ça marche ?

- **D.I.C.RI.M : De quoi s'agit-il ?** 1
- **Qu'est-ce qu'un risque majeur ?** 2
- **Cartographie des risques sur ma commune.** 3
- **Quels sont les moyens d'alerte de SAINT BALDOPH ?** 4



Les risques naturels :

- **Inondation / Tempête.** 5
- **Mouvements de terrain / Séismes.** 7
- **Neige et verglas.** 9



Les risques technologiques :

- **Transport de matières dangereuses.** 11
- **Gazoduc.** 13
- **Risque nucléaire.** 15



Les risques particuliers :

- **Grands froids.** 17
- **Canicule.** 19
- **Incendie / Feux de forêt.** 21



Rappels :

- **Vigilance météo.** 23
- **Informations utiles.**



D.I.C.RI.M : De quoi s'agit-il ?

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.RI.M)** est un document présentant les risques majeurs auxquels la commune peut être exposée et les consignes à appliquer pour se protéger.

Mais SAINT BALDOPH n'est pas votre seul espace de vie. Vous pouvez tout à fait être confrontés à une inondation, une avalanche ou encore une explosion sur votre lieu de travail, de vacances, ...

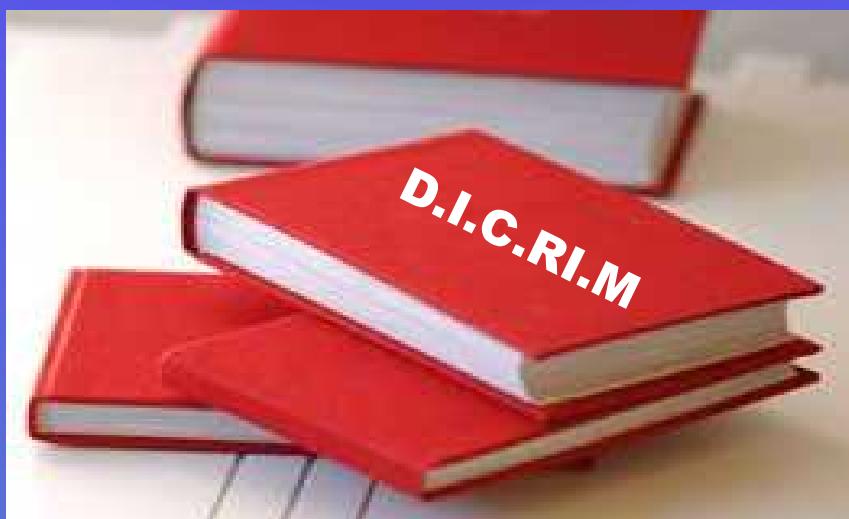
Il est donc indispensable d'avoir une vision plus large et de ne pas s'arrêter aux seules frontières communales.

Pourquoi faut-il le lire et le conserver ?

L'information est une condition essentielle pour que **le citoyen surmonte le sentiment d'insécurité** et acquière un **comportement responsable face au risque**.

Le D.I.C.RI.M permet à chacun de devenir cogestionnaire du risque. Chaque citoyen a un rôle central à jouer pour sa propre sécurité. C'est également un acteur majeur de la sécurité civile.

Être informé, c'est augmenter mes chances de protéger ma famille et mes biens !



Document à lire et à conserver !

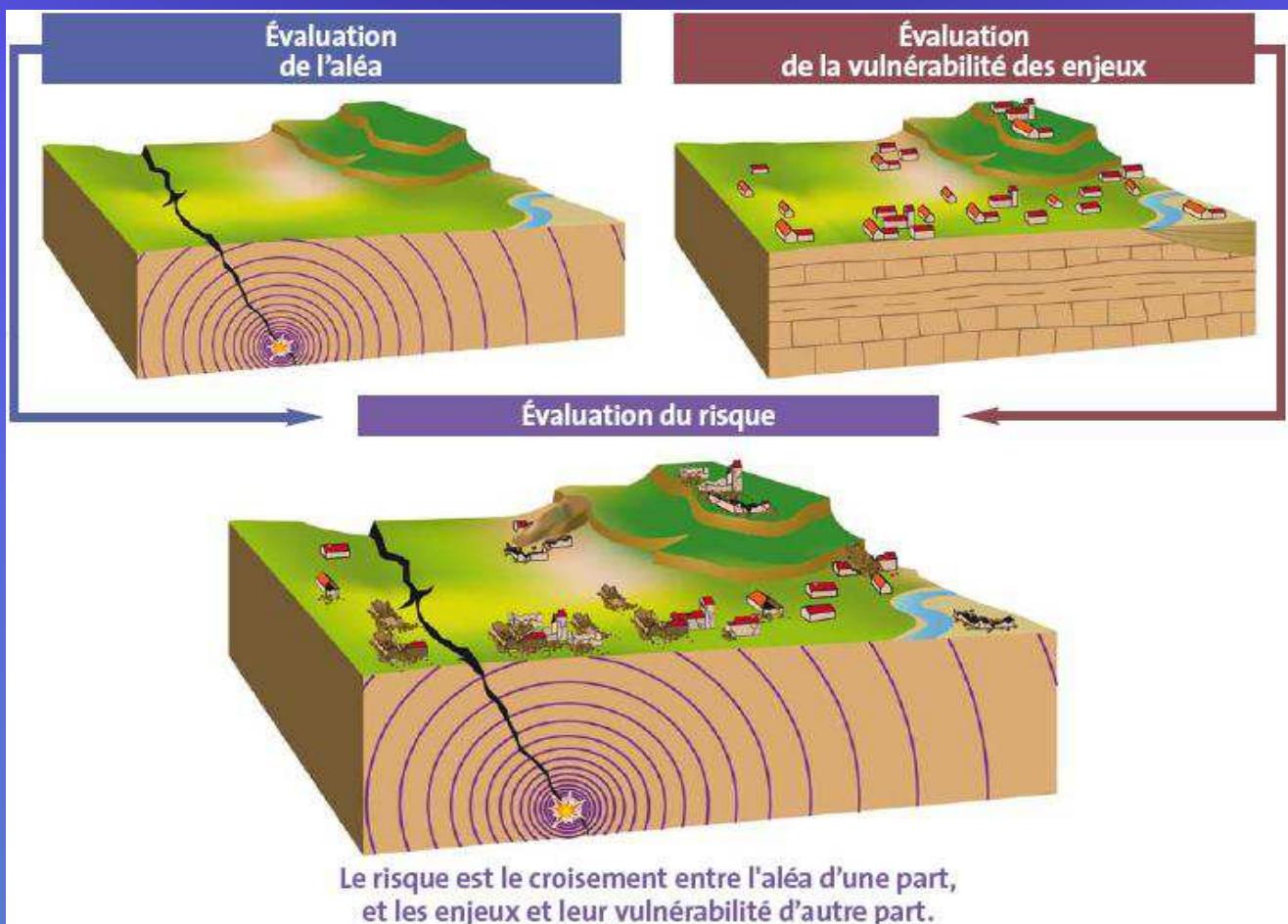


Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux (ou aléa) n'est un **risque majeur** que s'il s'applique à une zone où des **enjeux** humains, économiques ou environnementaux existent.

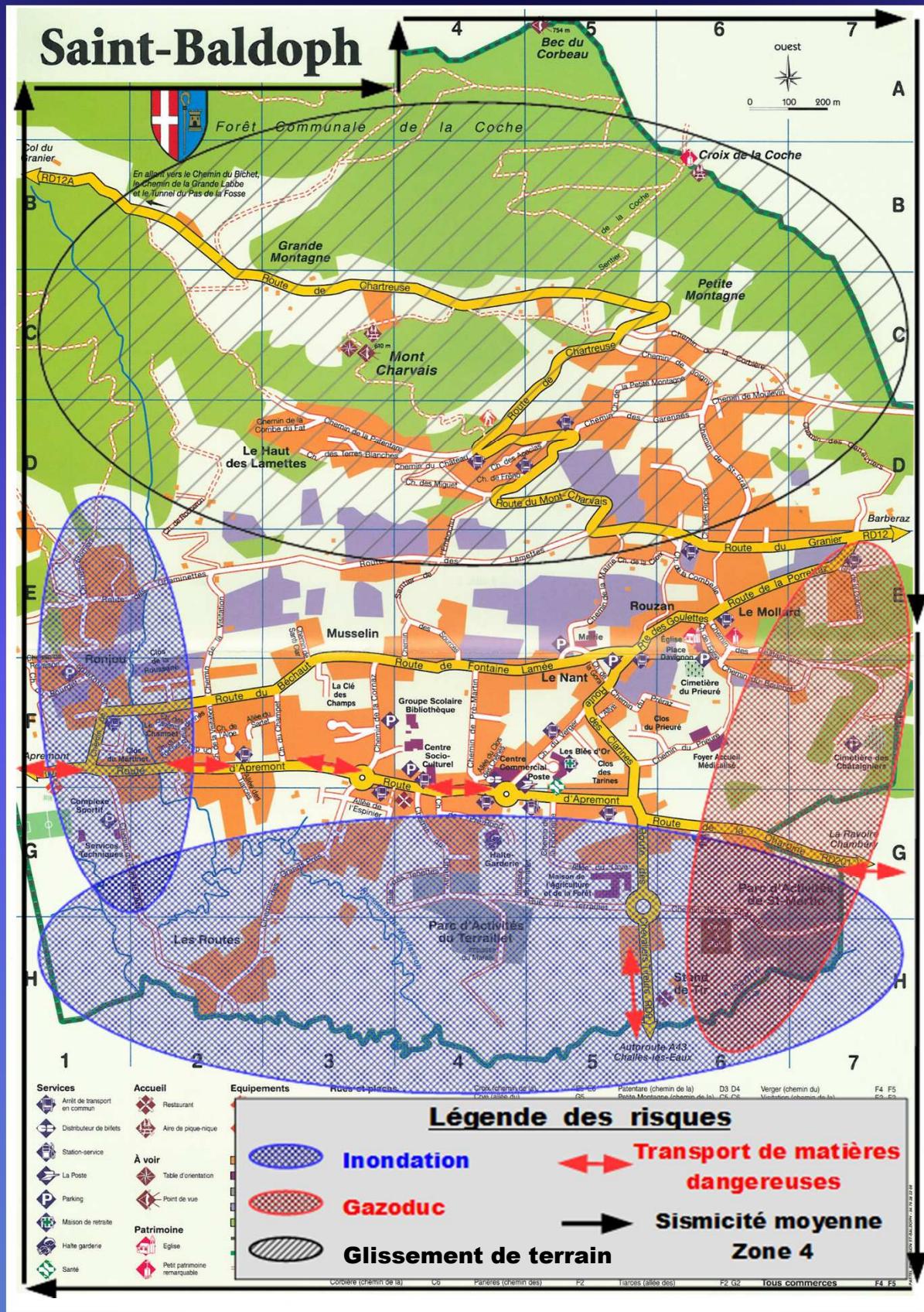
Il est caractérisé par :

- **La présence d'un aléa.**
- **L'existence d'enjeux** qui représente l'ensemble des biens et les personnes pouvant être affectés par le phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de **vulnérabilité**.
- **Une faible occurrence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants sur les biens et l'environnement.





Cartographie des risques sur ma commune





Les moyens d'alerte de ma commune



Les moyens d'alerte permettent d'avertir la population d'un danger imminent. Ils sont de la responsabilité de l'Etat et des mairies. Voici ceux utilisés sur la commune de SAINT BALDOPH.

Si vous avez un doute, contactez la mairie pour obtenir plus d'informations.

Ensemble mobile d'alerte et mégaphone



+

Cloche de l'église du Mollard



Appel individuel

et / ou

porte à porte



Site Internet de SAINT BALDOPH

www.saintbaldoph.fr

+ Médias

Si le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché (sur les consignes de la Préfecture ou à l'initiative de Monsieur le Maire), dirigez-vous vers :

**le Centre socioculturel Pré Martin
Centre de Rassemblement et d'Orientation communal (C.R.O)
localisé route d'Apremont !**



Les risques naturels

Inondation / Tempête :

Le bassin chambérien est depuis toujours un lieu exposé aux manifestations de l'eau sous toutes ses formes. Ce sont plus de 100 km de cours d'eau qui dévalent les versants surplombant Chambéry pour se jeter dans le lac du Bourget.

Les plus importants **sont la Leysse, l'Hyères et l'Albanne**. Ces rivières se caractérisent par le caractère brutal de leurs crues.

Les bons réflexes :

Prévoyez : - Les moyens et les lieux d'évacuation

- Les moyens de protection (parpaings, planches, sacs de sable...)

AVANT

Les gestes essentiels :

- Coupez le gaz et l'électricité

- Fermez les portes, les fenêtres et les volets

- Stockez à l'abri vos documents importants

- Produits toxiques, objets périssables ou putrescibles hors d'atteinte de l'eau

- Montez les objets indispensables à l'étage

- Amarrez les cuves et les meubles

- Informez-vous (du niveau des eaux et des conduites à tenir)

- Conformez-vous aux directives des secours et des services techniques

- Munissez-vous de vos papiers, de vos médicaments et d'une bouteille d'eau minérale

PENDANT

A l'extérieur : - Allez sur les points hauts préalablement repérés

- Ne revenez pas dans votre habitation sans y avoir été autorisé

A l'intérieur : - Signalez votre présence depuis les étages

- Attendez les secours ou l'ordre d'évacuation

- Circulez avec prudence dans les secteurs auparavant inondés (risques d'affaissement ou d'enlisement)

- Aérez et chauffez dès que possible votre habitation

- Prévenez votre assureur en cas de dommages

- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation totalement sèche



Inondation

- Crue de l'ALBANNE le 04 janvier 2018 -





Les risques naturels

Mouvements de terrain / Séismes :

L'ensemble de l'agglomération chambérienne est désormais classé en **zone de sismicité moyenne - Zone 4**. Le territoire français est divisé en **5 zones** de sismicité allant de **très faible Zone 1, à forte Zone 5**.

Le dernier tremblement de terre en Savoie, d'une magnitude de **3,01 sur 9 sur l'échelle de Richter**, s'est produit **le 7 mai 2018** - Voir « **essaim sismique de Basse-Maurienne** ».

Les bons réflexes :

PENDANT UN SEISME

Si vous êtes dans un bâtiment :

- Ne tentez pas de sortir, abritez-vous sous une table solide, un bureau ou un lit massifs
- Eloignez-vous des ouvertures extérieures

Si vous êtes dans la rue :

- Tenez-vous à l'écart des bâtiments (chutes d'objets, tuiles, cheminées ...)
- Restez au milieu des rues ou dans des espaces libres
- Ne restez pas sous des fils électriques

Si vous êtes en voiture :

- Arrêtez le véhicule loin des bâtiments, ne descendez pas, attendez la fin du séisme

APRES UN SEISME

- Coupez le gaz, l'eau et l'électricité. En cas de fuite de gaz décelée, ouvrez les portes et les fenêtres, évacuez l'habitation. N'utilisez pas l'ascenseur.
- Dirigez-vous vers un endroit isolé
- Avertissez les services de secours à l'extérieur du périmètre de danger (100 m environ)
- Redoutez les répliques, quelques heures plus tard (destruction totale des constructions fragilisées par la secousse principale)
- Prenez contact avec vos voisins (aide) ou mettez-vous à la disposition des secours
- N'encombrez pas inutilement les lignes téléphoniques sauf en cas d'extrême nécessité
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Les risques naturels

Mouvements de terrain / Séismes :

4 éboulements du Mt GRANIER, en 4 mois - Début 2016 -





Les risques naturels



Neige et verglas :

L'agglomération « Grand Chambéry » est dotée d'un **plan « neige »** visant à garantir un service minimum des transports publics lors d'importants épisodes neigeux.

Les axes principaux sont donc les premiers à être salés ou déneigés.

Depuis 2015 et pour faire face aux événements climatiques ayant de fortes conséquences sur la circulation hivernale, la préfecture de la Savoie dispose d'un **Plan d'Accueil et d'Hébergement (P.A.H.)**.

Dans le cadre de son **Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)**, la commune de SAINT BALDOPH s'associe à ce dispositif par la mise à disposition de ses propres moyens communaux tels que **le centre socioculturel Pré Martin (150 places)** et dispose également **d'une capacité d'accueil « chez l'habitant » de 230 places environ**.

Les bons réflexes

Pour rouler sereinement et éviter les accidents :

- Equipez votre véhicule de pneus « neige »
- Ayez toujours une paire de chaînes à neige dans le coffre

AVANT

Vous aiderez également à la réduction des salages aux impacts environnementaux négatifs !

PENDANT

- Evitez tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement (angles de rues, intersections ...)
- Evitez au maximum les déplacements motorisés, notamment pour les véhicules démunis de pneus « neige »
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de son état
- Déneigez vos trottoirs et les accès à votre propriété - **Arrêté municipal SAINT BALDOPH N°57/2015 du 01/12/2015**
- Ne fréquentez pas les parcs en raison de risques de chutes de branches rendues plus lourdes par la neige



Les risques naturels

Neige et verglas :



**Intempéries en Savoie
Hivers 2010, 2014 et 2018**





Les risques technologiques



Transport de matières dangereuses :

Des matières dangereuses traversent principalement l'agglomération chambérienne en empruntant plusieurs axes : la ligne ferroviaire, la voie rapide urbaine, la A43, la A41 et les départementales.

Les produits transportés sont essentiellement des produits chimiques (chlore, acide ...) et des gaz liquéfiés. Les transports routiers et autoroutiers sont les plus exposés car les causes d'accidents sont multiples.

Les bons réflexes

AVANT

Informez-vous sur les risques, le signal d'alerte et les consignes.

En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir

- Evacuez les environs de l'accident dans un rayon de 300 mètres
- Retirez-vous dans une direction opposée aux fumées dégagées

En cas de fuite de produit toxique

- Confinez-vous dans un local clos, en calfeutrant les ouvertures et les aérations, en arrêtant la ventilation et la climatisation, en réduisant le chauffage, en fermant l'accès
- Donnez l'alerte en appelant le SDIS (18)
- Conformez-vous aux consignes de sécurité transmises par les secours
- Ne pas fumer
- En cas d'odeurs fortes ou de picotements, respirez à travers un linge humide
- Ecoutez les radios locales pour connaître l'évolution de la situation
- N'encombrez pas inutilement les lignes téléphoniques sauf en cas d'extrême nécessité
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

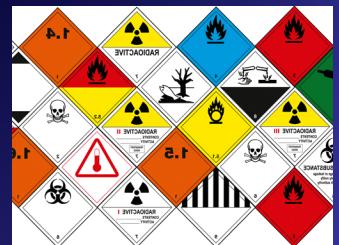
PENDANT

APRES

Aérez longuement les pièces de votre domicile



Les risques technologiques



Transport de matières dangereuses :





Les risques technologiques



Gazoduc :

Cette canalisation souterraine est incluse dans le risque des transports de matières dangereuses (TMD).

Le risque de fuite serait très dommageable pour l'environnement du fait de la pollution des sols engendrée.

Les conduites sont enterrées à environ 80 cm de profondeur.

Les bons réflexes

Respectez les consignes de sécurité !

**EN CAS D'INCIDENT, S'ÉLOIGNER DES INSTALLATIONS
ET TÉLÉPHONER AU N° Vert 0 800 24 61 02**



ENTRÉE INTERDITE AUX PERSONNES NON AUTORISÉES

08 02 2019 14:2



Gazoduc

Localisation des « Postes de Gaz »





Les risques technologiques



Risque nucléaire :

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque direct dans le département de la Savoie car il n'y a aucune installation nucléaire.

Toutefois, le risque radiologique peut affecter de vastes territoires en cas d'accident majeur d'une installation.

L'agglomération chambérienne étant située sous les vents dominants, elle ne sera pas épargnée par les nuages radioactifs si l'un des établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère connaît un accident grave.

Les bons réflexes

AVANT

Informez-vous sur les risques, le signal d'alerte et les consignes

DES LE SIGNAL D'ALERTE

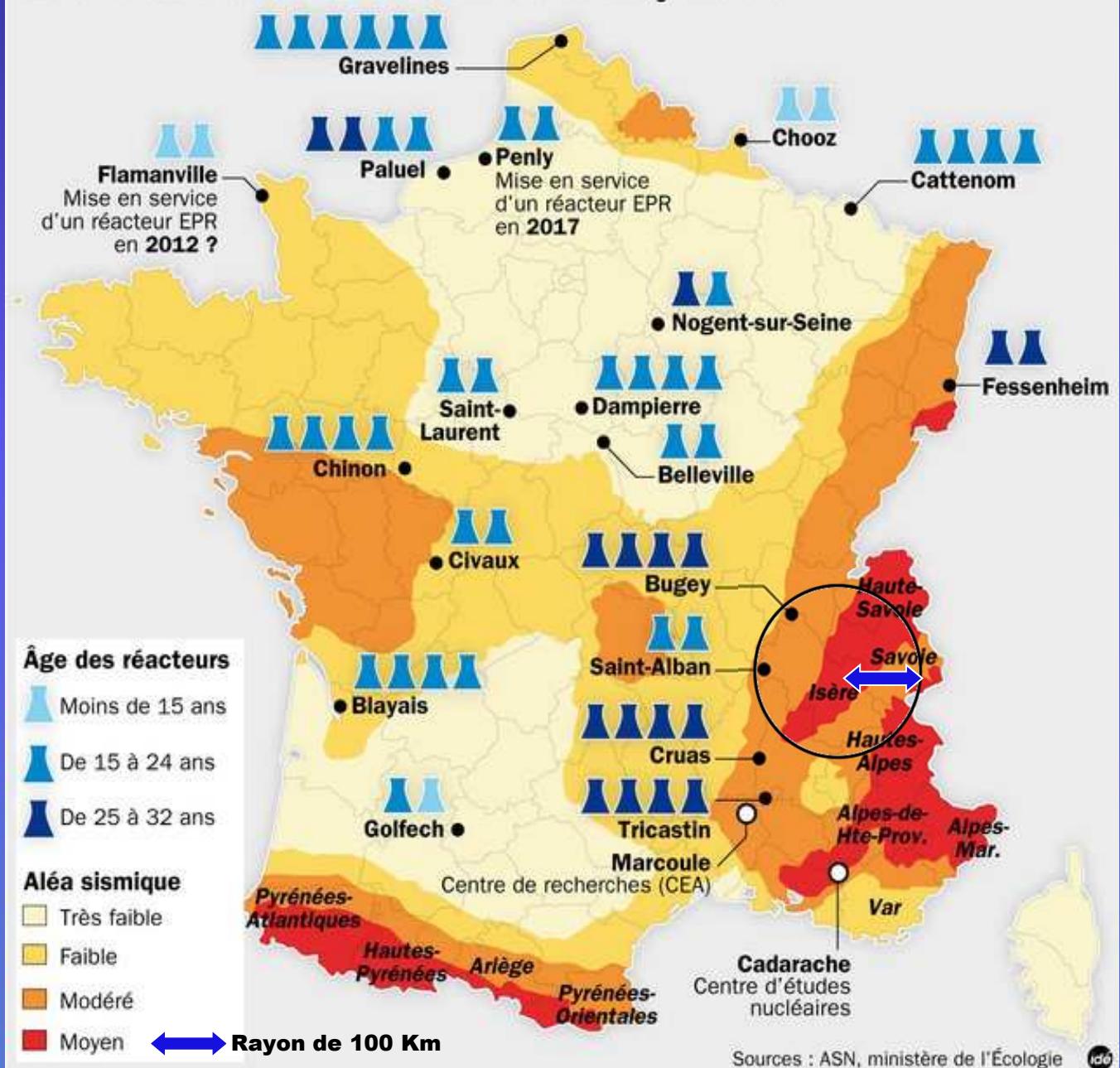
- Mettez-vous à l'abri, en vous enfermant dans un local clos (un véhicule ne constitue pas une bonne protection)
- Ecoutez la radio ou les informations locales et appliquez les consignes données par les pouvoirs publics
- Ne téléphonez pas
- Ne consommez pas d'aliments frais cultivés



Les risques technologiques

Risque nucléaire :

Les centrales nucléaires françaises





Les risques particuliers

Grands froids :

Durant cette période, c'est le risque de gelures et/ou de décès par hypothermie des personnes longuement exposées à de très basses températures qui est le plus à craindre.

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le SAMU social au « 115 ».

Les bons réflexes

PENDANT

A l'extérieur :

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, les sorties le soir et la nuit
- Demeurez actifs mais évitez les efforts violents
- Protégez-vous des chocs thermiques brusques
- Habillez-vous chaudement, avec une protection extérieure imperméable au vent et à l'eau
- Couvrez-vous la tête et les mains
- Ne gardez pas de vêtements humides

Si vous devez prendre la route :

- Informez-vous de son état (neige, verglas ...)
- Emportez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds, des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable correctement chargé

A l'intérieur :

- Alimentez-vous convenablement (boissons chaudes, pas de boissons alcoolisées)
- Ne pas déposer vos vêtements sur les radiateurs électriques
- Ne pas neutraliser les entrées d'air de votre logement
- Aérez votre logement quelques minutes, même en hiver !

Concernant les moyens utilisés pour vous chauffer :

- Ne jamais utiliser de cuisinières, braséros ...
- Les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en permanence



Les risques particuliers

Grands froids : Episode de février 2012.



« La fontaine du carrefour des pyramides, à Cognin »





Les risques particuliers

Canicule :

Ce phénomène peut entraîner une rapide dégradation de la santé des personnes considérées comme fragiles et vulnérables (nourrissons, enfants, personnes âgées).

Il se caractérise par une température qui ne descend pas, la nuit, en dessous de **20°C** et atteint ou dépasse, le jour, **35°C**.

Depuis 2003, la région Auvergne-Rhône-Alpes a déclenché à plusieurs reprises son « Plan canicule ».

La commune recense les personnes isolées. Déclarez-vous auprès du Centre Communal d'Action Sociale ou auprès du secrétariat de la mairie de Saint Baldoph.

Les bons réflexes

En cas de malaise ou de troubles du comportement :

PENDANT

- appelez un médecin
- si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie
- si vous avez dans votre entourage des personnes âgées, isolées ou souffrant de maladies chroniques, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite deux fois par jour
- accompagnez-les dans un endroit frais

A l'intérieur :

- pendant la journée, fermez les volets, les rideaux et les fenêtres
- aérez la nuit
- utilisez un ventilateur et/ou la climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grande surfaces ...) deux à trois heures par jour
- mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou en prenant des douches ou des bains
- buvez en moyenne **1,5L** d'eau par jour
- continuez à manger normalement

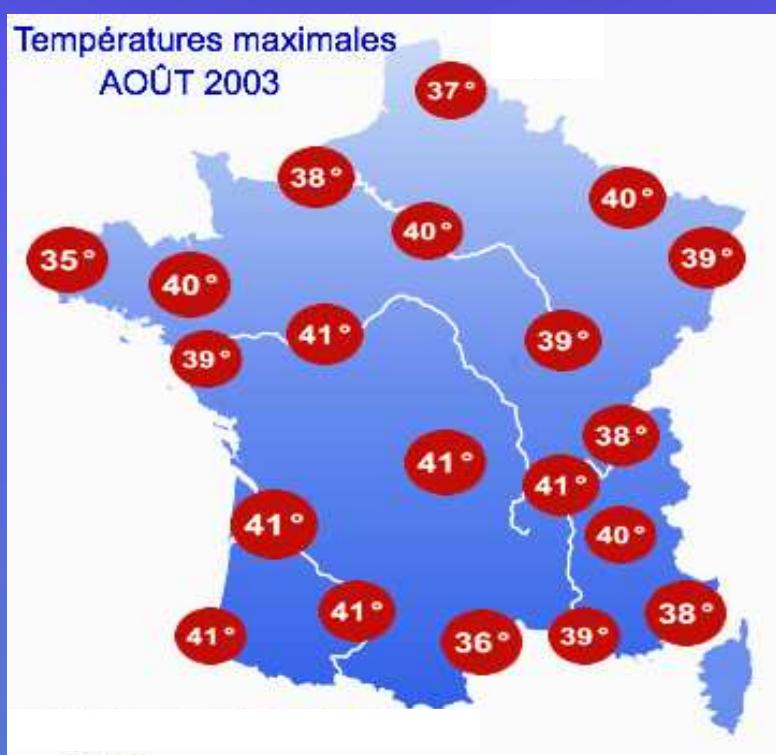
A l'extérieur :

- ne sortez pas aux heures les plus chaudes de la journée - **11H / 14H** -
- toutefois, si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers
- limitez vos activités physiques



Les risques particuliers

Canicule : Episodes caniculaires recensés





Les risques particuliers



Incendie / Feux de forêt :

En France, un incendie se déclare toutes les deux minutes et provoque chaque année jusqu'à 800 décès. Contrairement aux idées reçues, c'est la fumée qui en est la première cause. Dans 1 cas sur 4, ils sont dûs à une installation électrique défectueuse.

Concernant les feux de forêt, la sécheresse de la végétation et de l'atmosphère, accompagnée d'une faible teneur en eau des sols est favorable aux incendies y compris l'hiver.

Les bons réflexes

Si l'incendie se déclare chez vous :

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication
- Fermez les portes derrière vous et n'emportez rien
- Une fois dehors,appelez les pompiers (SDIS) en composant le 18 ou le 112 (N° des urgences, en Europe)

Si l'incendie est sur votre palier ou à l'étage inférieur :

- Restez chez vous et fermez les portes
- Disposez des linges mouillés au bas des portes (évite la propagation des fumées)
- appelez les pompiers (18 ou 112)
- Manifestez votre présence à la fenêtre pour que les secours vous voient
- En cas de fumée : baissez-vous, respirez à travers un linge humide

Si l'incendie est aux étages supérieurs :

- Sortez par l'issue la plus proche

Concernant les feux de forêt :





Les risques particuliers



Incendie / Feux de forêt :



**Croix de la Coche
Saint Baldoph
Août 2018**



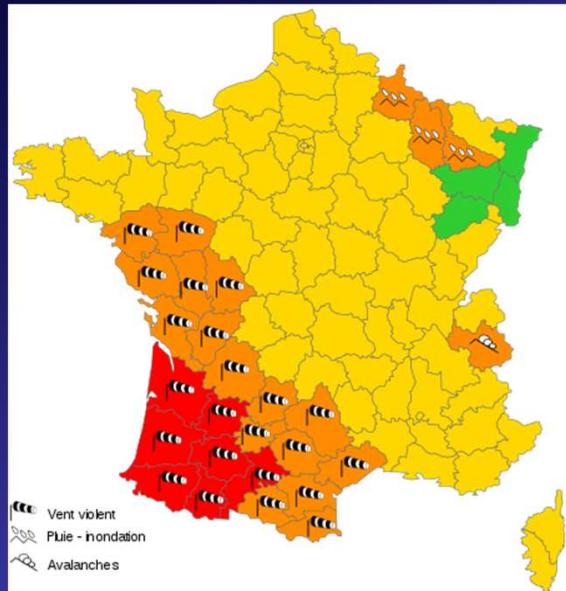


Rappels

Vigilance météo :

Informez-vous
[www.meteofrance](http://www.meteofrance.com)

Restez sur vos gardes !



Informations utiles :

Mairie de SAINT BALDOPH : (04) 79 28 30 05

Sapeurs-Pompiers / SDIS : 18

SAMU (médecin régulateur) : 15



Gendarmerie de Challes les Eaux : 17

N° des urgences, en Europe : 112

**Pour les sourds et malentendants :
Envoyer FAX ou SMS ou TEXTO au 114**

Urgences sociales : 115



Préfecture de SAVOIE :
www.savoie.pref.gouv.fr

Pour en savoir plus sur les risques :

www.risques.gouv.fr
www.prim.net

Risques industriels :
www.lesbonsreflexes.com